# Le certificat engouvernance publique une innovation majeure conçue par l'IFGP



Le socle de savoir-faire et de savoir-être pour monter en compétence dans l'exercice d'un mandat d'élu.







## FORMATION DES ÉLUS

## Le certificat en gouvernance

**DBJECTIF** 

. acquérir les compétences et les savoir-être pour exercer pleinement un mandat d'élu et d'administrateur public . renforcer la performance de l'action publique

LE MODÈLE IFGP

## 6 compétences fondamentales



## Le CEGP : pourquoi ?

. des élus plus performants . l'action publique renforcée

#### La crise de la gouvernance publique

La défiance des citoyens à l'égard des élus remets en cause la légitimité de l'action publique, alors que celle-ci doit faire face à des bouleversements profonds : environnemental, social, sociétal, technologique (numérique), financier, ...

Notre démocratie en est affaiblie.

#### Une réponse innovante

Les élus ont besoin de renforcer leur capital de compétences. Or l'offre actuelle de formation est gravement déficiente (cf. rapport de 2020 sur la formation des élus IGA/IGAS). L'IFGP a conçu un processus totalement innovant de formation dédié aux élus.

#### La certification en gouvernance publique

Le concept CEGP développé par l'IFGP permet d'acquérir en 6 modules de formation les 6 compétences fondamenales nécessaires à un exercice performant d'un mandat. Organisé en un cycle cohérent et complet de formations, il ouvre sur la gestion optimisée dans la durée du plan de formation de chacun.

#### Vers la reconnaissance des élus

Le CEGP est un levier de promotion des élus locaux, de sorte qu'ils soient le plus vite possible reconnus par la République comme des administrateurs à part entière de l'action publique locale et que l'accompagnement à la reconversion professionnelle soit réellement mise en oeuvre.



#### Maîtriser les règles de droit encadrant les fonctions d'élus

chaque élu doit disposer des repères fondamentaux qui cadrent l'action des élus au sein des institutions de la République.

Maîtriser les droits et devoirs de l'élu, assumer sa responsabilité, respecter une éthique

chaque élu doit connaître la place des élus au sein de la République et, plus précisément le rôle de l'élu, son statut, son mandat, ses pouvoirs et ses obligations.

Maîtriser les mécanismes de la décision publique locale

chaque élu doit comprendre l'univers spécifique de la gestion publique locale à laquelle il a le devoir de concourir du fait de son mandat.

Être en capacité d'exercer ses responsabilités d'élu

chaque élu de savoir prendre des décisions pertinentes en termes de gouvernance publique.

Être en capacité de faire évoluer le modèle de la collectivité

chaque élu doit savoir appréhender et s'adapter aux enjeux actuels et ainsi ne pas se contenter de rester dans un cadre figé rendant largement inefficace ou inappropriée l'action publique.

**Etre un élu au comportement** professionnel et exemplaire

chaque élu doit se construire un comportement spécifiquement déterminé par les responsabilités particulières de l'élu représentant de la population.

## ce publique, une innovation majeure conçue par l'IFGP

**NÉTHODE** 

un cycle de formations, global et cohérent, conçu par des élus autour de 6 modules privilégiant le transfert d'expériences par les pairs.

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

### 6 modules de formation

#### module 1

#### les repères fondamentaux Les institutions Droit constitutionnel et hiérarchie des normes de la République Libertés locales Les collectivités territoriales et et millefeuille administratif les organismes associés Histoire et spécificité Les principes du droit du droit administratif administratif Les trois fonctions publiques La fonction publique et le statut des fonctionnaires Les règles budgétaires des Les finances locales Collectivés territoriales et rôle de la Cour des comptes



#### module 2

#### la place de l'élu dans la République

L'élu dépositaire de l'autorité publique

Le rôle de l'élu dans l'institution

Assumer ses mandats

L'élu et la gestion locale
Les mandats d'élus et les représentations dans les organismes associés

L'élu responsable de ses actes

La responsabilité juridique de l'élu

#### module 3

#### comprendre l'univers de la gestion locale

Les instances de gouvernance Le fonctionnement d'une des Collectivités territoriales Collectivité territoriale L'organisation L'administration, support de de l'administration l'action des élus La régie directe, les marchés Les modes de production du publics et autres prodécures service public exceptionnelles La planification budgétaire, Les aspects financiers élément déterminant de la décision publique

#### module 4

#### savoir prendre des décisions pertinentes

Le cadre global d'action Décliner un programme politique en projet d'actions du mandat Elaborer une stratégie (objectifs, méthodes - ACA, planning) Définir des objectifs de l'action d'élu Les risques et la gestion des risques dans l'action publique (catastrophes, sécurité, déficits, ...) Le processus Travailler de décision collective dans un collectif d'élus Impulser et contrôler Faire appliquer les décisions l'action de l'administration sans s'y substituer

#### module 5

#### savoir s'adapter aux enjeux actuels

S'organiser pour identifier les Appréhender les évolutions du mutations de l'environnement contexte, voire ses défis de l'action publique Comprendre le modèle Etudier le modèle économique économique de la collectivité de la CT au regard du MESECT Conduire un processus de Adapter le service public transformation Obtenir l'adhésion des Gérer les inerties et les partenaires résistances au changement

#### module 6

#### le comportement de l'élu

L'élu face aux autorités
de l'Etat, aux partenaires
institutionnels, aux entreprises

L'élu, la morale publique
et le devoir d'exemplarité

Objectifs et moyens d'une
communication efficace
L'élu face aux citoyens

> Lélu face aux citoyens

### LA PÉDAGOGIE DU CEGP

Exigeante, interactive, s'appuyant sur l'expérience et la compétence des pairs pour être concrète dans l'exercice d'un mandat et valorisable :

- 1. Sanctionnée par un certificat
- 2. Inscrite dans un continuum de formation
- 3. Dispensée par des organismes de formation reconnus et partenaires de l'IFGP

## LES PARTENARIATS IFGP avec des organismes agréés reconnus

Le CEGP est un concept que l'IFGP promeut et met à disposition des organismes de formation agréés pour le décliner en cycle de formation dans l'objectif de le rendre accessible au plus grand nombre d'élu.

L'IFGP établit une convention de partenariat avec l'organisme agréé qui garantit aux participants de suivre un cycle complet de formation se référant au modèle CEGP:

- des formations de haut niveau conformes aux attentes des élus pour l'exercice optimisé de leur mandat (cf. étude des besoins des élus réalisées par l'IFGP)
- une pédagogie fondée sur le transfert des savoir faire et des savoir être assurant une approche opérationnelle et concrète des apports théoriques.
- des intervenants au savoir théorique reconnu et disposant d'une expérience de l'action publique concrète : experts, conférenciers, élus ou anciens élus, ...

#### LE CERTIFICAT en gouvernance publique

Le cycle de formation CEGP est sanctionné par un certificat délivré par un jury selon des critères rigoureux d'assiduité, de participation aux modules et de qualité des travaux individuels et collectifs.

Il constitue un passeport pour la reconnaissance des compétences de l'élu utile dans un processus de reconversion professionnelle.

2

3

#### LE CONTINUUM DE FORMATION



RÉSEAU DE FORMATION COLLABORATIVE la communauté apprenante des élus et platefome d'échange d'expérience et de savoir faire entre pairs

pour aller plus loin encore,

En transmettant un capital de base aux élus, le CEGP constitue un terreau fertile qui dynamise les champs de la formation des élus développés par les organismes agréés.

Le CEGP s'appuie sur le réseau IFGP de formation collaborative des élus. Il constitue une plateforme interactive d'échange des expériences et des savoir faire entre élus.



Un parcours décliné

selon deux formats

• standard : par promotion

composées de manière

et de divers territoires

• spécifique : par groupe

ad-hoc d'une même

même bassin de vie

(démarche collective)

collectivité et/ou d'un

(démarche individuelle)

homogène d'élu.e.s issus

de différentes collectivités

de 15 à 20 personnes

#### LE CERTIFICAT EN GOUVERNANCE PUBLIQUE

en partenariat avec Sciences Po

### « ÉLU ET GOUVERNANCE PUBLIQUE : RÉUSSIR SON MANDAT »

#### Un programme en trois temps

en présentiel et en distantiel

#### I- Comprendre

- l'élu local : administrateur des affaires publiques
- les fondamentaux institutionnels, administratifs et financiers des collectivités

#### II- Agir

- comme élu à la tête d'une administration
- pour mettre en oeuvre un projet politique
- en mobilisant les instruments à dispositions

#### III- Anticiper et s'adapter

- face aux transformations et aux crises, comment les appréhender, s'y adapter, en faire des opportunités?
- se préparer aux enjeux de demain

Prix et financement : selon les dispositions légales pour le droit à la formation des élus





## Validation au terme du parcours

Le Certificat Sciences Po est délivré par un jury

Accès à la Communauté apprenante des élus

## Accompagnement individualisé

des participants

+ d'info: https://www.sciencespo.fr/executive-education/elu-local-et-gouvernance-publique-reussir-son-mandat



#### Pour toute information complémentaire :

stephane.prive@ifgp.fr par téléphone : 33-(0)6-03-80-82-33 IFGP - 115 rue Saint-Dominique - 75007 Paris www. ifgp .fr

